



GANSHOREN

# INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Service Bâtiments

Vidéosurveillance des bâtiments et espaces  
communaux

Administration communale de Ganshoren

Avenue Charles-Quint 140

1083 Ganshoren

## Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel relatif à l'utilisation des images caméras par l'administration communale de Ganshoren pour la surveillance des bâtiments et espaces communaux.

## Traitement des données personnelles

La mise en place des caméras veille à assurer la protection des biens et des personnes. Pour cette raison, des caméras de surveillance ont été installées dans et hors des bâtiments de l'administration communale.

Ces caméras couvrent des lieux ouverts ou fermés, accessibles ou non au public, situés dans ou autour des bâtiments gérés par l'administration communale de Ganshoren. Elles ne couvrent pas les postes de travail du personnel communal.

Toute personne qui entre dans le champ de ces caméras est susceptible de se trouver sur les images.

La finalité de cette vidéosurveillance est la prévention, la constatation ou la détection des infractions contre les personnes ou les biens de l'administration communale, telle que prévue par la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance.

Les sous-traitants sont impliqués dans la gestion des caméras, cependant, ils n'agissent que sur instruction du responsable de traitement et uniquement pour les finalités décrites ci-dessus.

Les images sont conservées pour une durée de maximum un mois.

Elles peuvent éventuellement être transmises aux services de police ou aux autorités judiciaires en cas de constatation de faits pouvant être constitutifs d'infractions ou d'incivilités et pour lesquels les images peuvent contribuer à apporter la preuve de ces faits ou à en identifier les auteurs.

## Quels sont vos droits ?

La loi vous autorise à :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données
- Demander une rectification de vos données
- Accéder aux données et en obtenir une copie – dans ce cas précis il s'agit de la consultation des images sur lesquelles vous figurez, et de l'obtention d'une copie s'il n'y a pas de contradiction avec les droits et libertés d'autrui
- Demander l'effacement des données, dans la mesure où il n'existe pas une obligation de conserver ces données
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement)

Pour exercer ces droits ou pour toute question/remarque concernant le traitement de vos données : [privacy@ganshoren.brussels](mailto:privacy@ganshoren.brussels). Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données de l'administration communale :

Par e-mail : [dpo@ganshoren.brussels](mailto:dpo@ganshoren.brussels)

Par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, à l'adresse de l'administration communale

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>